



Projet artistique et culturel

Extension et rénovation de l'Ecole Anjela Duval
Commune de Kergloff
Cahier des charges (I)

Pour la commune de Kergloff :
Pierrot Belleguic Maire
Chantal Geniez Conseillère
02 98 93 40 43
mairie@kergloff.fr
www.kergloff.fr

Pour l'Ecole Anjela Duval :
Anastasia Julienne Directrice
ec.0290594N@ac-rennes.fr
02 98 93 48 69

Une école rénovée, agrandie et durable

Depuis presque deux ans maintenant, la collectivité de Kergloff travaille sur un projet ambitieux d'extension et de rénovation de l'école primaire publique Anjela Duval.

A travers l'école, les élus et les acteurs locaux investissent dans l'avenir de la commune, offrent de bonnes conditions d'apprentissage aux enfants et de travail à tous, avec des aménagements conçus dans les principes et les techniques du Développement durable.

Sur une parcelle adjacente à l'école, acquise par la collectivité, le projet prévoit la construction d'une salle de motricité de 135m² et d'une bibliothèque de 56m², avec des pièces annexes pour l'entretien, les rangements et les sanitaires. L'extension sera reliée aux classes existantes par un passage couvert.

Pour l'école existante, il s'agit de refaire totalement l'isolation, les ouvertures, les sols, le préau et de réaliser de nouveaux sanitaires aux normes handicap.

L'extension et la rénovation de l'école bénéficient d'un financement à 55%, notamment par l'Etat et la Région Bretagne. Celle-ci conditionne son financement à la réalisation d'une démarche artistique et culturelle.

Un projet artistique et culturel impliquant

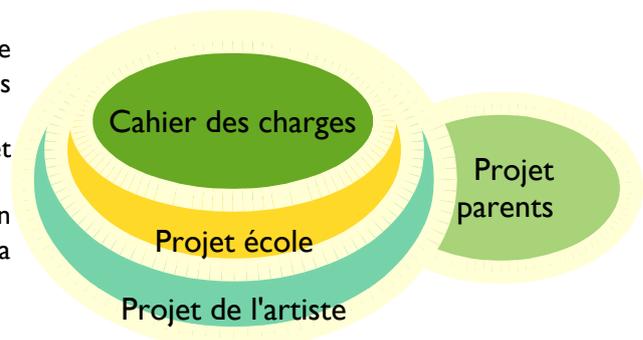
La collectivité souhaite la participation et l'implication des élèves de l'école Anjela Duval et des enseignantes dans ce projet artistique et culturel. Les parents seront également associés.

La coordination du projet

Ce projet va réunir plusieurs publics et acteurs autour d'un même objectif : la réalisation d'une œuvre artistique, significative pour l'école et les élèves, fédératrice autour d'un thème fort.

Les différents acteurs :

- La collectivité assurera la coordination et le financement du projet. Elle a posé plusieurs principes et fait le choix d'un thème
- Les élèves et les enseignantes avec un projet école
- Intervention d'un artiste professionnel, avec un projet artistique en lien avec le projet école et la réalisation d'une œuvre



- Un projet parent animé par une structure locale

Durée et fin du projet

La fin des travaux de l'école est estimée à septembre 2017. L'oeuvre artistique, aboutissement du projet, devra être terminée pour cette échéance.

Janvier à juin 2016			
Création du projet école par le corps enseignants à partir du cahier des charges	Sélection d'un artiste sur un projet artistique incluant les élèves, en adéquation avec le projet école et le cahier des charges	Projet Parents (structure locale)	Juin 16: projet définitif

Année scolaire 2016 - 2017	Septembre 2017
Réalisation du projet	Fin estimée des travaux d'urbanisme et inauguration.

Le projet artistique : le thème

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 9 juillet 2013 a affirmé que « **l'école refondée est pleinement investie dans sa mission éducatrice : dans le cadre du nouvel enseignement moral et civique, du primaire à la terminale, les enseignants pourront faire connaître, éprouver et pratiquer, à tous les élèves, les valeurs de la République qui sont la condition de notre capacité à vivre ensemble.**

Ces valeurs seront rappelées par l'affichage de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et symbolisées par l'apposition du drapeau et de la devise de la République sur les façades de chacune des écoles et de chacun des établissements scolaires. »¹

En vertu de la loi mais aussi après les événements tragiques qui ont eu lieu durant l'année 2015, les attaques de Charlie Hebdo, de l'Hypercacher et celle du Bataclan, les élus de Kergloff considèrent important de permettre aux élèves, dans le cadre de l'école, d'aborder, de connaître et de comprendre, par une approche artistique et culturelle, les grandes valeurs et principes qui fondent notre République et notre pays et ce qu'ils impliquent dans la vie de tous les jours.

Cette thématique est exprimée à travers les mots clés suivants :

**République – Démocratie
liberté – égalité – fraternité
laïcité - légalité (ou loi : droits et devoirs)**

Le projet artistique : l'artiste

Le projet artistique prévoit la réalisation d'une oeuvre artistique. Elle devra donc être réalisée par un artiste professionnel et déclaré qui proposera un projet écrit et illustré.

Le projet de l'artiste et celui du corps enseignant devront s'accorder pour ne former qu'un seul projet.

Plusieurs possibilités peuvent être envisagées :

1. l'artiste réalise une oeuvre et enseigne sa technique en parallèle aux élèves lors d'ateliers
2. l'oeuvre est réalisée (tout ou partie) par les enfants sous la direction de l'artiste
3. l'artiste est en résidence dans l'école (sous réserve de financements)

L'intervention, l'oeuvre et sa réalisation, et la rétribution de l'artiste seront établis par contrat.

¹ <http://www.education.gouv.fr/cid72962/publication-de-la-loi-d-orientation-et-de-programmation-pour-la-refondation-de-l-ecole.html>

Le projet artistique : l'oeuvre

Une oeuvre artistique est toujours l'expression unique d'un artiste. Mais compte tenu du thème choisi et du lieu, l'oeuvre réalisée aura vocation à fonctionner comme témoin et en ce sens elle pourra être un support pédagogique permettant de décrypter ces différentes valeurs et principes cités plus haut.

Quelle que soit sa configuration, on devra pouvoir y lire la devise « Liberté, égalité, fraternité ».

Une oeuvre en résumé ...

THEMATIQUE

(valeurs et principes)

VISIBLE

(visible et accessible à tous, enfants de l'école mais aussi parents)

DURABLE

(L'oeuvre doit perdurer dans le temps, résister au temps, aux intempéries et ne doit pas être fragile..)

ARTISTIQUE

(Réalisation unique par un artiste professionnel et déclaré à la Maison des artistes)

PEDAGOGIQUE

(L'oeuvre témoigne du thème et peut être un support de connaissance)